

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du village de Pointe-Fortune, tenue mardi le 3 septembre 2019, à 19h30 heures, au local ordinaire des séances du Conseil, sont présentes mesdames les conseillères Christiane Berniquez, Marie-France Daoust et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Madame la conseillère Guylaine Charlebois ayant démissionné de son poste. Le poste de conseillère au siège #4 est maintenant vacant.

Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistances : 2 citoyens

Résolution numéro 19-09-141

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'Ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-09-142

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 a été remise à chaque membre du Conseil, tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-09-143

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 3 SEPTEMBRE 2019

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le Conseil approuve le paiement des comptes à payer au 3 septembre 2019 pour la somme totale de 192 739.19\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS REÇUS

Dépôt d'une lettre de demande d'appui au «Projet d'innovation culturelle» pour une demande de subvention au Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges.

Le conseil est d'accord pour une contribution de 300.00\$ et l'envoi d'une lettre d'appui à la demande par le directeur général.

Résolution numéro 19-09-144

AUTORISATION D'AFFECTION DE FONDS AU SURPLUS ACCUMULÉS NON-AFFECTÉS

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-243 adoptée à la séance ordinaire du 5 novembre 2018, par laquelle le conseil adoptait le règlement 366-2018 sur la délégation du pouvoir de dépenser au directeur général jusqu'à un montant maximal de dix mille dollars (10 000.00\$);

CONSIDÉRANT la liste des factures énumérées ci-dessous qui ont été autorisés par le directeur général par la délégation du pouvoir de dépenser;

<u>FOURNISSEUR</u>	<u>FACTURE</u>	<u>TOTAL</u>	<u>COÛT RÉEL</u>
Infrastructel Services consultations urbanisme	72207	320.50 \$	292.66 \$
Les Manifestes Bulletin municipal	2999	827.82 \$	755.91 \$
TOTAL		1 148.32\$	1 048.57 \$

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses n'étaient pas prévues au budget 2019 et qu'il y a des fonds de disponibles dans le surplus accumulés non-affectés.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise l'affectation des fonds de 1 048.57 \$ au surplus accumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-09-145

AUTORISATION DE PAIEMENT AU GROUPE ABS POUR UNE PARTIE DU CONTRAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE LORS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE CHOUNARD ET DE DRAINAGE DE LA RUE NANTEL

CONSIDÉRANT L'octroi du contrat par le directeur général au groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre le 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT la facture # 122363 au montant de 2 510.50, (taxes en sus) pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre pour la période du 30-06-2019 au 27-07-2019;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil autorise le paiement au Groupe ABS de la facture # 122363 pour une partie du contrat de contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre lors des travaux de réfection de la chaussée de la rue Chouinard et de drainage de la rue Nantel pour la période du 30-06-2019 au 27-07-2019, au montant de 2 510.50\$, (taxes en sus).

Ce montant sera pris à même la subvention des taxes d'accises 2019-2023

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 19-09-146

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN SUR LE TERRAIN MUNICIPAL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-120, adopté le 2 juillet 2019 par laquelle le conseil a décidé de faire l'acquisition de mobilier urbain pour le terrain municipal du centre communautaire soit trois (3) bancs de parc, une (1) table à pique-nique et un (1) panier à rebut et à recyclage;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds disponibles dans le fond de parc;

CONSIDÉRANT QUE les équipements de parc reçus sont à la satisfaction de la municipalité;

CONSIDÉRANT la facture 18340 reçue le 13 août 2019 d'Équiparc au montant de 6 749.00\$ (taxes en sus).

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 18340 pour l'acquisition de mobilier urbain à Équiparc, au prix de 6 749.00\$, (taxes en sus) tel que décrit dans la soumission 20652.

Cette dépense sera affectée au fond de parc.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-09-147

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'HÉBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU la résolution numéro 18-09-206 adoptée à la séance du 4 septembre 2018, autorisant l'octroi du contrat à ICS Inc. pour l'hébergement et l'enregistrement de nom de domaine pour le site internet municipal;

CONSIDÉRANT la facture # 038064 reçue d'ICS Inc. pour l'hébergement et l'enregistrement de nom de domaine à compter du au montant de 240.00\$, (taxes en sus);

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil renouvelle le contrat à ICS Inc. pour l'hébergement et l'enregistrement de nom de domaine au montant de 240.00\$, (taxes en sus), pour un an soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2019.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-09-148

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION TRIENNAL DE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME DE CLASSIFICATION HORTICOLE DES FLEURONS DU QUÉBEC ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES ANNÉES 2020-2021-ET 2022

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-100 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017, par laquelle le conseil autorisait l'adhésion de la municipalité au programme de classification horticole des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir l'adhésion au programme de classification horticole des Fleurons du Québec;

IL EST RÉSOLU

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion au programme de classification horticole des Fleurons du Québec.

Que le conseil autorise le paiement de l'adhésion triennal au montant de 800.00\$, taxes en sus.

Cette dépense sera affectée au budget de l'année 2020.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gérald Gauthier du 404, rue Nantel, signale que les travaux correctifs effectués sur l'accotement Est de la rue Chouinard n'ont pas réglé la situation de l'accotement surélevée en face du 115 et le 119. De plus, il y a écoulement de sédiment jaunâtre provenant de la fondation de la chaussée qui contient du ciment recyclé. Il s'interroge sur les impacts environnementaux de ces écoulements.

Le directeur général prend note des informations fournis par le citoyen et un suivi sera effectué auprès de la firme d'ingénieur chargé de la surveillance des travaux.

Résolution numéro 19-09-149

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE SEL À DÉGLACER POUR L'HIVER 2019-2020

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-133 adoptée le 5 août 2019, par laquelle le conseil demandait l'obtention de soumissions pour l'achat de sel à déglacer;

CONSIDÉRANT l'ouverture des trois soumissions reçues, le 26 août 2019, et que les trois soumissions sont conformes soit :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix du sel livré (taxes en sus)</u>
Compass Minerals Canada Corp.	118.00\$ (la tonne)
Mine Seleine (division de sel Windsor Ltée)	129.14\$ (la tonne)
Sel Warwick Inc.	118.95\$ (la tonne)

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroie le contrat pour l'achat de quatre-vingt-seize (96) tonnes métriques de sel à déglacer à la compagnie Compass Minerals Canada Corp., au prix de 118.00\$ la tonne métrique, (taxes en sus) et livrées à notre entrepôt. La livraison totale ne devra pas dépasser la quantité commandée de plus de 2 à 3 tonnes métriques maximales. Toute quantité excédentaire sera aux frais du fournisseur.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-09-150

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RESURFACAGE D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE INTER-PROVINCIALE

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-103 adoptée le 3 juin 2019, par laquelle le conseil donnait le mandat d'aller en appel d'offres par invitation pour les travaux de resurfacement d'une partie de la montée Inter-Provinciale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de resurfaçage réalisés sur la montée Inter-Provinciale sont admissibles à l'aide financière obtenue dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Circonscription électorale (PPA-CE) et au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023 pour l'amélioration des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et qu'une seule soumission a été déposée le 14 août 2019 :

Soumissionnaire : Prix total des travaux montée Inter-Provinciale (taxes en sus)

Les Pavages Asphalttech Inc. 19 975.20\$

CONSIDÉRANT QUE Les Pavages Asphalttech Inc. est le seul soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroie le contrat à Les Pavages Asphalttech Inc., pour les travaux de resurfaçage d'une partie de la montée Inter-Provinciale au prix de 19 975.20\$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack		X

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-09-151

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA RUE CHARETTE

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-138 adoptée le 5 août 2019, par laquelle le conseil donnait le mandat d'aller en appel d'offres par invitation pour les travaux de resurfaçage de la rue Charette;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de resurfaçage réalisés sur la rue Charette sont admissibles à l'aide financière obtenue dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet enveloppe ministérielle (PPA-ES) et au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023 pour l'amélioration des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et qu'une seule soumission a été déposée le 14 août 2019 :

Soumissionnaire : Prix total des travaux rue Charrette (taxes en sus)

Les Pavages Asphalttech Inc. 20 730.00\$

CONSIDÉRANT QUE Les Pavages Asphalttech Inc. est le seul soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroie le contrat à Les Pavages Asphalttech Inc., pour les travaux de resurfaçage de la rue Charette au prix de 20 730.00\$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack		X

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-09-152

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES, LA FOURNITURE, LA DISTRIBUTION PORTE À PORTE, L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES BACS ROULANTS POUR LES DEUX ANNÉES OPTIONNELLES 2020 ET 2021

ATTENDU la résolution no 17-07-166, adoptée par le Conseil le 5 septembre 2017 à une séance ordinaire;

ATTENDU QU'en vertu du contrat présentement en vigueur; il est permis à la municipalité de reconduire le contrat pour deux années optionnelles.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil prolonge l'entente avec Robert Daoust et fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des résidus alimentaires, la fourniture, la distribution porte à porte, l'entretien et la gestion des bacs roulants pour les deux années optionnelles soit pour 2020 et 2021.

Un montant à cet effet sera prévu aux budgets 2020 et 2021.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-09-153

MANDAT D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé d'octroyer l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2019-2020.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil donne à monsieur le directeur général le mandat d'envoyer l'appel d'offres, pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2019-2020.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-09-154

OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA BANDE DE LA PATINOIRE DU PARC OLIVIER-GUIMOND

CONSIDÉRANT QUE la bande de la patinoire du Parc Olivier-Guimond devait être remplacée. Et que le conseil avait mandaté le directeur général pour obtenir des soumissions pour le remplacement des panneaux de la bande de la patinoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds dans le surplus accumulés non affectés;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues :

<u>Soumissionnaire :</u>	<u>Prix total (taxes en sus)</u>
Distribution Sports loisirs (13 panneaux remplacés)	9 036..00\$
Omni-Tech Sports (remplacement complet)	10 235,60\$

CONSIDÉRANT QUE Omni-Tech Sports est la soumission la plus avantageuse et que la soumission déposée est conforme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroie le contrat à Omni-Tech Sports, pour le remplacement des panneaux de la bande de la patinoire au prix de 10 235.00\$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-09-155

MANDAT D'ALLER EN APPEL DE CANDIDATURE POUR UN CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET LE PAVILLON POINTE-FORTUNE

CONSIDÉRANT QUE madame Andréa Chouinard ne sera plus disponible pour effectuer l'entretien ménager du centre communautaire et du pavillon Pointe-Fortune à partir du mois d'octobre prochain.

IL EST RÉSOLU

Que le conseil autorise le directeur général à procéder à l'affichage du poste et à la sélection du candidat.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-09-156

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LE 702 CHEMIN DES OUTAOUAIS POUR PEINTURER LA TOITURE SOUMIS AU (PIIA)

- CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est pour peindre la toiture d'une autre couleur (gris) que celle existante (vert);
- CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 320-2012 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés;
- CONSIDÉRANT QUE les rénovations seront faites selon les dispositions des règlements no 276, 277 et 278.

IL EST RÉSOLU

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le conseil approuve la demande de permis de rénovation pour peindre la toiture en gris de la résidence située au 702, chemin Des Outaouais, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-09-157

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR LE 643 CHEMIN DES OUTAOUAIS SOUMIS AU (PIIA)

- CONSIDÉRANT QUE la demande est pour une construction d'un bâtiment accessoire (garage) situé dans la marge latérale.
- CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 320-2012 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- CONSIDÉRANT QUE les photos et les croquis ont été déposés;
- CONSIDÉRANT QUE les rénovations seront faites selon les dispositions des règlements no 276, 277 et 278.

IL EST RÉSOLU

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le conseil approuve la demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire (garage) au 643, chemin Des Outaouais, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucun

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution numéro 19-09-158

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h57.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur général